

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023 à 20 h 00

Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Marsl 2023 , lequel est adopté à l'unanimité des membres présents .

### URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes ;  
La propriété bâtie, cadastrée C 860 , 861 et 863 ,d'une superficie de 102 , 118 et 54 M2 , située 1 Rue Hent Traon Voas.  
La propriété bâtie, cadastrée AI 109 ,d'une superficie de 916 M2 , située 8 lotissement Park an Avallou  
La propriété bâtie, cadastrée AL 8 ,d'une superficie de 1 562 M2 , située 8 Keravel.  
La propriété bâtie, cadastrée AL 13 ,d'une superficie de 1 574 M2 , située 34 rue de Plouézoch.  
La propriété bâtie, cadastrée AL 34,d'une superficie de 859 M2 , située 20 rue de Plouézoch .

### RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Concernant les bâtiments ,

Un dossier a été présenté au DSIL 2023 pour un montant de 53 614.84 € HT pour remplacer la couverture de la Poste. Les travaux de poursuivent pour la réhabilitation thermique du bâtiment ,comprenant la maison des assistantes maternelles. Les locataires de ce bâtiment bénéficieront d'une exonération d'un loyer supplémentaire pour l'année 2023 , compte-tenu de la gêne occasionnée par les travaux pour le mois de Mai.

Un audit du chauffage à la Mairie est en cours avec le SDEF.

L'inauguration de la chaufferie bois est prévue demain à 17 h 30.

Une réunion a été programmée le mardi 11 avril à 14 h 00 pour réceptionner les travaux d'urgence de l'église .Un filet anti pigeon sera à changer.

Une réunion a été organisée le mardi 11 avril avec la DRAC, l'architecte Candio et les élus pour faire le point sur les travaux à entreprendre à la Chapelle de Kernitron. Des études complémentaires ont été demandées.

Concernant la voirie ;

Les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales se terminent au centre-ville. Une réunion publique est programmée le mardi 18 avril à 18 h 30 avec Morlaix Communauté pour présenter les travaux de réfection du réseau d'eau potable , rue de Poul an Od , qui devraient débuter le lundi 24 avril 2023 et durer 8 semaines.

Le schéma directeur d'aménagement lumière ( SADL ) a été présenté par le SDEF. Une étude des points lumineux a été effectuée. Sur 476 points lumineux , 145 devraient être changés sur une période de 3 ans. Le SDEF financera 50 % des travaux. L'éclairage public sera éteint du 1 mai au 15 septembre.

Concernant la vie scolaire et associative ;

Le cross solidaire prévu demain a été annulé avec l'école élémentaire publique et le collège suite aux conditions météo défavorables.

La Maison France service, installée dans les locaux de la salle Stérédenn va accueillir la campagne des impôts sur le revenu qui démarre.

Le CMJ va être reçu en Mairie mardi 18 avril . Le concours sur les épouvantails sera relancé.

Un projet privé de mise en place d'une salle de Fitness dans un conteneur, sur le parking de la salle omnisports a été approuvé. Un espace de 30 m2, sécurisé, chauffé / ventilé, autonome en énergie qui sera doté de 5 appareils pour le sport pour un abonnement est de 15 € TTC. Une vente de paniers de légumes pourrait être organisée chaque semaine entre les producteurs de Lanmeur et les adhérents.

Le vote des subventions aux associations sera étudié au prochain conseil du 25 mai . Les demandes de subventions devront être reçues en mairie avec le bilan financier.

Une subvention complémentaire de 2 275 € a été attribuée à l'ALPE pour un financement d'un séjour classe de mer à Crozon pour les CM. En effet ,Le Conseil Régional a versé une subvention de 2 275 € à la commune dans le cadre de la demande de l'ALPE au titre du projet intitulé « Pass classe de mer 2023 » et il convient de reverser cette somme à l'ALPE.

République Française  
Département Finistère  
Commune de Lanmeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 19	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Finistère  
Le : 17/04/2023  
Et  
Publication ou notification du :

19 AVR. 2023

L'an 2023, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents** : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, MM : LE DUFF Jean-Paul à Mme LUCAS Anne-Catherine, MORIAEZ Christian à Mme MAZE Fabienne

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LEROY-DENIEL Caroline

**DEL2023-051 – Annulation du loyer d'avril 2023 aux locataires suite aux désagréments sonores provoqués pour la rénovation énergétique d'un bâtiment , rue du 19 mars 1962 .**

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la délibération du 24.02.2022 avait autorisée les travaux pour la rénovation énergétique d'un bâtiment et la réhabilitation de deux logements, rue du 19 mars 1962 .Un loyer a déjà été annulé par la délibération du 17.11.2022

Le Maire expose une nouvelle demande d'annulation de loyer et propose d'annuler 1 mois de loyer à tous les locataires de ce bâtiment suite aux désagréments sonore provoqués par la rénovation énergétique de ce bâtiment .Cette annulation d'un loyer concernerait Mme LEBETRON LEA Claude pour un montant de 320 € ,Mr ABDUL-Wares pour un montant de 320 € et la Maison des assistantes maternelle ( MAM ) pour un montant de 505 € pour le mois d'avril 2023 .

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents,  
. Donne son accord pour annuler 1 mois de loyer à tous les locataires de ce bâtiment suite aux désagréments sonore provoqués par la rénovation énergétique d'un bâtiment , rue du 19 mars 1962 .Ces annulations d'un loyer concernent Mme LEBETRON LEA claudie pour un montant de 320 € ,Mr ABDUL-Wares pour un montant de 320 € et la Maison des assistantes maternelle ( MAM ) pour un montant de 505 € , pour le mois d'avril 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2023  
Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire  
Anne Catherine LUCAS



République Française  
Département Finistère  
Commune de Lanmeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 19	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère  
Le : 17/04/2023  
Et  
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, MM : LE DUFF Jean-Paul à Mme LUCAS Anne-Catherine, MORIAMEZ Christian à Mme MAZE Fabienne

19 AVR. 2023

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme LEROY-DENIEL Caroline

**DEL2023-050 – Subvention exceptionnelle 2023 pour L'APLE pour 1 séjour à Crozon suite à un versement du Conseil Régional à la Commune.**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention pour l'Association des Parents d'élève de l'école publique qui organise une classe découverte de 3 jours à Crozon du 03.04.2023 au 05.04.2023. La Commune a déjà versée une subvention de 1 422 € au Conseil du 24.03.2023.

Le Conseil Régional a versé une subvention de 2 275 € à la commune dans le cadre de la demande de l'ALPE au titre du projet intitulé « Pass classe de mer 2023 ».

Le Maire propose de reverser cette somme à l'ALPE.

Aussi, il propose que la Commune d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 275 € à l'ALPE

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de ;

- 2 275 € à L'ALPE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2023  
Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire  
Anne Catherine LUCAS

